

COMITÉ DE GESTION DE LA TAXE SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal tenue le 18 juin 2026 à 15 h 30 en vidéoconférence.

Sont présents :	M.	Dominic Bertrand
	Mme	Marie-Claude Brunet
	M.	Martin Duquette
	Mme	Cindy Finn
	Mme	Isabelle Gélinas
	M.	Georges Lemieux
	M.	François-Hughes Liberge
Sont absents :	Mme	Pamela Jolifis
	M.	Nick Katalifos

Assistent à la séance :

Mme	Sylvie Chagnon, Directrice générale
Mme	Ouassila Adjaz, Analyste, Intelligence d'affaires et perfor. org. (en partie)
Mme	Lilia Bouhired, Coordinatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration
M.	Richard Bellerose, Directeur, Service de la comptabilité et trésorerie
M.	Vladimir Elez, Directeur, Stratégie et performance organisationnelle
M.	Pablo Martinez, Directeur, Service de la taxe scolaire
Mme	Julie Mpunga, Coordinatrice du service des ressources humaines

1. ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de M. Georges Lemieux, l'ordre du jour suivant est adopté.

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 du Comité de gestion
3. Rapport de la directrice générale
4. Documents et rapports d'information
5. Éducation en milieux défavorisés - Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires selon leur indice de défavorisation – inscriptions en septembre 2025 – approbation
6. Nomination des membres du comité d'évaluation des objectifs 2025- 2026 de la directrice générale
7. Calendrier et lieu des séances du Comité de gestion 2026-2027 – approbation
8. Période de questions et commentaires des membres et questions à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité de gestion
9. Huis clos
10. Levée ou ajournement de la séance

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 MAI 2026 DU COMITÉ DE GESTION

Sur la proposition de Mme Marie-Claude Brunet, le procès-verbal de la séance du 21 mai 2026 est approuvé tel que présenté.

3. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale présente son rapport de direction et répond aux questions des membres.

4. DOCUMENTS ET RAPPORTS D'INFORMATION

- a) Résultats financiers pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 avril 2026
- b) Taux de la taxe scolaire pour l'année 2026-2027
- c) Financement des besoins locaux 2026-2027 – résolutions des CSS et des CS de l'île de Montréal
- d) Système d'achats coopératif – Sommaire de la participation au Système d'achats coopératif pour la période du 1^{er} mars 2027 au 30 novembre 2028 et résolutions des centres de services scolaires de l'île de Montréal et organismes

4 (A1) CONTRIBUTION ADDITIONNELLE AU RÉGIME DE GESTION DES RISQUES (RGR) – 2025-2026

Séance tenante : - Recommandation verbale du directeur, Comptabilité et trésorerie

ATTENDU QUE la nature et la complexité des dossiers traités par le Régime de gestion des risques (RGR), conjugués à l'augmentation des montants réclamés et des coûts et frais de défense qui y sont associés, nécessitent le maintien d'une capacité financière adéquate au sein du RGR;

ATTENDU QUE l'entrée en vigueur du projet de loi 55 en 2020, rendant imprescriptibles les actions civiles en matière d'agression sexuelle, a modifié de façon significative le profil de risque du RGR ainsi que les besoins en liquidités qui en découlent;

ATTENDU QUE l'augmentation de la contribution annuelle du CGTSIM au RGR, laquelle passerait de 355 000 \$ à 2 355 000 \$, contribuerait à atténuer les risques anticipés et à assurer la pérennité du Régime ainsi que sa capacité à répondre à ses obligations actuelles et futures;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme ISABELLE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser, pour l'exercice financier 2025-2026, une contribution du CGTSIM au Régime de gestion des risques (RGR) de 2 355 000 \$, soit une augmentation de 2 000 000 \$ par rapport à la contribution annuelle prévue au budget de 355 000 \$.

4(A2). ALLOCATION AUX MILIEUX DÉFAVORISÉS – RÉSERVE

Séance tenante : - Recommandation
verbale du directeur,
Comptabilité et trésorerie

ATTENDU QUE les règles budgétaires prévues pour l'exercice financier 2026-2027 par le ministère de l'Éducation auront un impact sur la capacité des centres de services scolaires (CSS) et des commissions scolaires (CS) à maintenir le niveau d'appui requis dans les milieux défavorisés;

ATTENDU QUE les revenus d'intérêt du CGTSIM demeurent sensibles à l'évolution des taux d'intérêt et des conditions de marché, ce qui peut avoir une incidence sur les sommes disponibles pour les allocations destinées aux milieux défavorisés;

ATTENDU QUE la stabilité et la prévisibilité des allocations accordées aux CSS et aux CS sont essentielles afin d'assurer la continuité des interventions visant le rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés et que la constitution d'une réserve permet de maintenir une capacité d'intervention adéquate et de répondre aux besoins futurs;

ATTENDU QUE l'article 439 de la *Loi sur l'instruction publique* permet au CGTSIM de déterminer le moment où il répartit le solde des sommes disponibles pour assurer le rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés, après déduction du montant qu'il détermine pour ses propres besoins;

ATTENDU QU'une réserve de 4 026 878 \$ a été constituée au cours de l'exercice financier 2024-2025 afin de soutenir les interventions visant le rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. de constituer une réserve monétaire à même l'exercice financier 2025-2026, destinée au financement de l'allocation aux milieux défavorisés, à la condition que cette affectation n'ait pas pour effet de compromettre l'équilibre budgétaire et que les dépenses prévues pour l'exercice financier 2025-2026 demeurent équivalentes aux revenus totaux du même exercice;
2. que la somme constituant cette réserve soit répartie au moment jugé opportun par le conseil d'administration;
3. que l'utilisation de cette réserve soit exclusivement consacrée au rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés;
4. que cette réserve vise à atténuer les effets des contraintes budgétaires anticipées et à assurer la continuité du soutien offert aux élèves et aux CSS/CS pour le rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés;
5. que la réserve de 4 026 878 \$ constituée au cours de l'exercice financier 2024-2025 soit entièrement déboursée au cours de

l'exercice financier 2026-2027 afin d'assurer le rattrapage en matière d'éducation dans les milieux défavorisés.

5. ÉDUCATION EN MILIEUX DÉFAVORISÉS – CLASSIFICATION DES ÉCOLES PRIMAIRES ET CLASSIFICATION DES ÉCOLES SECONDAIRES SELON LEUR INDICE DE DÉFAVORISATION – INSCRIPTIONS AU 30 SEPTEMBRE 2025 – PUBLICATION ET DIFFUSION

Document déposé : - Rapport du 11 juin 2026 de la coordonnatrice en approvisionnement, ressources matérielles et administration

ATTENDU QUE par sa résolution 12 de la séance du 16 avril 2026, le Comité de gestion adopté la carte de défavorisation 2025;

ATTENDU QUE la classification annuelle des écoles est une autre étape importante en vue de répartir les allocations destinées aux milieux défavorisés entre les centres de services scolaires et les commissions scolaires de l'île de Montréal;

ATTENDU QU'il y a lieu de publier et de diffuser le document intitulé Classification des écoles primaires et classification des écoles secondaires selon leur indice de défavorisation – inscriptions au 30 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARTIN DUQUETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter ladite classification 2025-2026 en fonction des inscriptions au 30 septembre 2025, sous réserve d'une vérification préalable de la liste des écoles par chacun des centres de services scolaires et des commissions scolaires de l'île de Montréal.

6. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ D'ÉVALUATION DU RENDEMENT 2025-2026 DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Document déposé : - Rapport 5 juin 2026 de la directrice générale

ATTENDU QUE la *Procédure d'évaluation de rendement de la directrice générale du Comité de gestion* prévoit la formation d'un comité composé de la présidente et d'un membre du Comité de gestion;

ATTENDU QUE ce comité devra se réunir au cours du mois d'août 2026 afin de procéder à l'évaluation de rendement 2025-2026 de la directrice générale et *soumettre* un rapport à la séance du Comité de gestion du 24 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. FRANÇOIS-HUGUES LIBERGE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° de désigner M. Dominic Bertrand afin de siéger conjointement avec la présidente au sein du comité d'évaluation du rendement 2025-2026 de la directrice générale;
- 2° de désigner M. Martin Duquette à titre de substitut.

7. CALENDRIER ET LIEU DES SÉANCES DU COMITÉ DE GESTION 2026-2027 – APPROBATION

Documents déposés : - Rapport du 2 juin 2026 de la directrice générale et documents annexés

CONSIDÉRANT le rapport déposé et ses annexes, il y a lieu d'adopter le calendrier et lieu des séances du Comité de gestion pour l'année 2026- 2027;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme ISABELLE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1° d'adopter le calendrier des séances ordinaires du Comité de gestion 2026- 2027 et de fixer ces séances aux dates et heures suivantes :

Dates	Heures
24 septembre 2026	15 h 30
22 octobre 2026	15 h 30
10 décembre 2026	15 h 30
25 février 2027	15 h 30
15 avril 2027	15 h 30
20 mai 2027	15 h 30
17 juin 2027	15 h 30

- 2° de tenir les séances ordinaires du Comité de gestion à son siège social au 500, boul. Crémazie Est, Montréal ou en mode virtuel.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES ET QUESTIONS À L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ DE GESTION

Une présentation de la plateforme du Régime de gestion des risques a été offerte par Mme Oussila Adjaz, Analyste, Intelligence d'affaires et performance organisationnelle.

9. HUIS CLOS

10. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme Isabelle Gélinas, la présente séance est levée à 16 h 37.